

Réponse du Conseil administratif du 22 août 2024 à la question écrite du 6 mars 2024 de MM. Amar Madani et Jean-François Albanesi: «Plaine de Plainpalais».

TEXTE DE LA QUESTION

Depuis quelques années, une préoccupation grandissante émane des habitants et des commerçants de la plaine de Plainpalais concernant le revêtement de cette zone emblématique, communément appelé le «gorrh».

Les doléances se multiplient, mettant en lumière les préoccupations et les désagréments causés par cet élément central de l'aménagement.

Dès lors, nous nous permettons de poser les questions suivantes:

- Combien de doléances ont été réceptionnées à ce sujet depuis le 1^{er} janvier 2018?
- Combien de tonnes de «gorrh» ont été versées sur la plaine de Plainpalais depuis le 1^{er} janvier 2018?
- Combien de personnes ont demandé à la Ville de Genève de rembourser les frais d'intervention d'une entreprise de nettoyage dans leur appartement et/ou local commercial?

En vous remerciant d'avance pour les réponses apportées à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à informer que la Ville de Genève est très satisfaite du gorrah qui a été mis en place sur la plaine de Plainpalais en 2010. En effet, ce revêtement est pratique, esthétique, facile d'entretien et répond aux nombreuses contraintes d'utilisation du site.

Comme tout matériau naturel de ce type et vu sa forte sollicitation par les différentes manifestations, ce dernier nécessite évidemment un entretien important afin qu'il garde sa «stabilité». Cet entretien régulier permet de prévenir toute problématique d'effritement, de poussière, ou encore d'endommagement par la pluie.

Son entretien annuel se monte à 240 tonnes par an. Ce poids est une moyenne, en fonction de l'envergure et du type de manifestations de l'année écoulée, certaines dégradant davantage le revêtement en raison des spécificités de leur usage.

Ainsi, lors des confinements pour cause de la pandémie de Covid-19, où toutes les manifestations ont été annulées, l'entretien était quasiment nul.

Renseignements pris auprès du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), service responsable de l'inspection et de l'entretien du gorrh en Ville de Genève, le Conseil administratif indique qu'une entreprise est mandatée pour l'entretien annuel du gorrh de la plaine de Plainpalais. Le contrat avec cette entreprise prévoit différents types d'entretien, à savoir:

- l'entretien superficiel: passage croisé d'une traîne métallique tirée derrière un tracteur pour égaliser le gorrh et donner un aspect de terre battue;
- l'entretien standard: réfection de la planimétrie sur l'ensemble de la surface. Déformations dues aux chiens qui grattent le sol, aux roues de véhicules des manifestations qui marquent le sol ou creusent la surface;
- la remise en état du gorrh après le départ du cirque Knie ou autres manifestations importantes: réfection de la planimétrie sur l'ensemble de la surface. Déformations dues à la constitution de «plateformes» par ajout de matière sur l'emprise du cirque, trous liés aux ancrages de chapiteaux, déformations de surface de par les activités mêmes des manifestations, etc.

Le Conseil administratif informe que l'AGCM n'a reçu aucune demande de remboursement de frais de nettoyage des riveraines et riverains ou des commerçantes et commerçants bordant la plaine de Plainpalais depuis 2018. Quant aux doléances, il s'agit plutôt de critiques de l'aspect visuel, ce qui est tout à fait subjectif, ou de demandes de plantations d'arbres, ce qui est incompatible avec les très nombreuses manifestations (se référer à la motion M-1496, «Pour que la plaine de Plainpalais ne soit plus un îlot de chaleur mais un îlot de verdure!»).

Les rares plaintes reçues portaient sur la poussière produite lors de périodes de vents forts associées à une relative «sécheresse» du matériau. Le Conseil administratif informe qu'un revêtement en gazon ne permettrait pas la tenue de manifestations sur la plaine avec une fréquence telle qu'aujourd'hui.

Le Conseil administratif espère avoir répondu aux interrogations de la présente question écrite et rappelle sa satisfaction complète pour ce revêtement, compatible avec tous les types de manifestations (cirques, gradins, chapiteaux, concerts, etc.) et ne nécessitant pas de travaux importants, pour autant qu'une remise en état régulière soit effectuée après chaque manifestation.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler